



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16/11/2017

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vendredi 30 novembre 2017, s'est réuni à la salle des Fêtes, Place du 8 Mai 1945, 78440 GARGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

**Etaient présents :**

MONSIEUR TAUTOU, Président

MONSIEUR OLIVE, MADAME ARENOU, MONSIEUR BROUSSE, MONSIEUR GARAY, MONSIEUR ROULOT, MADAME JAUNET, MONSIEUR SANTINI, MADAME ZAMMIT-POPESCU, MONSIEUR DUMOULIN, MONSIEUR PIERRET, MONSIEUR DELRIEU, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR VOYER, Vice-présidents

MADAME BOURE, MONSIEUR BELHOMME, MADAME DEVEZE, Conseillers délégués

MONSIEUR BEGUIN, MONSIEUR BERCOU, MONSIEUR BERTRAND, MONSIEUR BISCHEROUR, MADAME BLONDEL, MONSIEUR BOUDET, MONSIEUR BOUREILLE, MADAME BROCHOT, MONSIEUR BRUSSEAU, MONSIEUR CHAMPAGNE, MONSIEUR CHARBIT, MONSIEUR CHARMEL, MONSIEUR COGNET, MONSIEUR COLLADO, MADAME COSTE, MONSIEUR CRESPO, MONSIEUR DAFF, MONSIEUR DANFAKHA, MONSIEUR DAZELLE, MADAME DI-BERNARDO, MADAME DIOP, MADAME DOS SANTOS, MADAME DUMOULIN, MONSIEUR FAIST, MONSIEUR FASTRE, MADAME FAVROU, MADAME FERNANDES, MONSIEUR FERRAND, MADAME FOUQUES, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MADAME FUHRER-MOQUEROU, MONSIEUR GAILLARD, MADAME GAMRAOUI-AMAR, MONSIEUR GAUTIER, MADAME GENDRON, MONSIEUR GIARD, MADAME HAMARD, MONSIEUR HATIK, MONSIEUR HAZAN, MONSIEUR JEANNE, MONSIEUR JOREL, MONSIEUR JOSSEAUME, MADAME KAUFFMANN, MONSIEUR LANGLOIS, MONSIEUR LAVIGOGNE, MONSIEUR LE BIHAN, MONSIEUR LEBRET, MONSIEUR LEMAIRE, MONSIEUR LEMARIE, MONSIEUR MANCIEL, MONSIEUR MARTINEZ, MONSIEUR MAUREY, MONSIEUR MEMISOGLU, MONSIEUR MERY, MONSIEUR MEUNIER, MADAME MESSMER, MONSIEUR MONNIER, MONSIEUR MONTANGERAND, MADAME MORILLON, MONSIEUR MORIN, MONSIEUR MOUTENOT, MONSIEUR MULLER, MONSIEUR NAUTH, MONSIEUR NEDJAR, MONSIEUR OURS-PRISBIL, MONSIEUR OUTREMAN, MONSIEUR PASCAL, MADAME PERESSE, MONSIEUR PERRAULT, MADAME PLACET, MONSIEUR PONS, MONSIEUR POURCHE, MONSIEUR POYER, MADAME PRIMAS, MADAME REBREYEND, MONSIEUR REINE, MADAME REYNAUD-LEGER, MONSIEUR RIBAUT, MONSIEUR RIPART, MONSIEUR ROGER, MADAME SAINT-AMAUX, MADAME SENE, MADAME SIMON, MONSIEUR SIMON, MONSIEUR SPANGENBERG, MONSIEUR TAILLARD, MONSIEUR TASSET, MONSIEUR TURPIN, MONSIEUR VIGNIER, MADAME VINAY, Conseillers communautaires

Formant la majorité des membres en exercice (108 présents / 129 conseillers communautaires).



**Absent(s) représenté(s)** : 19 : MONSIEUR BEDIER (donne pouvoir à MONSIEUR BROSSE), MONSIEUR HONORE (donne pouvoir à MADAME JAUNET), MONSIEUR LÉBOUC (donne pouvoir à MADAME BOURE), MONSIEUR ANCELOT (donne pouvoir à MONSIEUR SANTINI), MADAME BARBIER (donne pouvoir à MONSIEUR GIARD), MONSIEUR DAUGE (donne pouvoir à MONSIEUR TAUTOU), MADAME DE PORTES (donne pouvoir à MADAME REBREYEND), MONSIEUR DESSAIGNES (donne pouvoir à MONSIEUR GAUTIER), MADAME EL MASAUDI (donne pouvoir à MONSIEUR MEUNIER), MONSIEUR EL HAIMER (donne pouvoir à MONSIEUR CHARME), MADAME GENEIX (donne pouvoir à MADAME FUHRER-MOGUEROU), MONSIEUR GESLAN (donne pouvoir à MONSIEUR MARTINEZ), MONSIEUR HANON (donne pouvoir à MONSIEUR JEANNE), MONSIEUR LÉPINTE (donne pouvoir à MONSIEUR LEMAIRE), MONSIEUR PRELOT (donne pouvoir à MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE), MADAME SORNAY (donne pouvoir à MONSIEUR DELRIEU), MADAME THOLANCE (donne pouvoir à MONSIEUR DAFF), MADAME TOURET (donne pouvoir à MONSIEUR ROGER), MONSIEUR VIALAY (donne pouvoir à MONSIEUR COGNET)

**Absent(s) non représenté(s)** : MADAME SALL (absente excusée), MONSIEUR CECCONI (absent excusé)

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel VOYER

## **PARC D'ACTIVITES OUEST MANTOIS : PROJET DE DECLASSEMENT DE LA RUE DU VERDON, DANS LE PARC D'ACTIVITES DES GRAVIERS : APPROBATION ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 2141-1, L. 2141-2 et L. 3221-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** l'avis favorable de la commission n°4 « mobilités durables et voirie, transports, voirie, espace public et propreté » consultée le 7 novembre 2017,

**CONSIDERANT** qu'au titre du développement économique du parc d'activités des Gravieres à Buchelay portée par la Communauté urbaine, dont l'aménagement s'inscrit dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) du territoire de Seine Aval, la SCI MILO, détenue par la Compagnie de Phalsbourg, et ORTIS INVEST contribuent au programme d'aménagement du parc par la réalisation d'un « Retail-Park », centre commercial à ciel ouvert doté d'un parking commun à l'ensemble des points de vente,

**CONSIDERANT** que sur une emprise de 9,3 hectares, occupée par une friche agricole, le projet vise à développer près de 39 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, dont près de 29 000 m<sup>2</sup> de surface de vente, et à aménager 1,3 hectare d'espaces verts, à côté du nouveau magasin Leroy Merlin, et que doté de 1 200 places de parking, il offrira un mix diversifié en équipement de la personne, de la maison, de la culture et des loisirs,

**CONSIDERANT** que ce programme de « Retail Park » s'inscrit dans un projet économique et urbain plus global, de la Communauté urbaine, de redynamisation et d'attractivité du Pôle commercial des Docks et Portes de Normandie et plus largement du Parc d'activité Economique de l'Ouest du Mantois, d'une surface totale de 475 ha et de plus de 250 établissements et 4 500 emplois, qui est un des 7 PAE prioritaires du territoire,



**CONSIDERANT** que ce projet a été validé par la Commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines le 7 septembre 2016 et par la Commission nationale d'aménagement commercial le 22 décembre 2016, que les deux permis de construire et l'étude d'impact relatifs au projet ont été mis à disposition du public du 30 janvier au 20 février 2017, sans observations du public, que les deux PC ont été délivrés et purgés en juin 2017, et que les travaux doivent démarrer au 1<sup>er</sup> semestre 2018,

**CONSIDERANT** que ce projet nécessite la désaffectation et le déclassement d'une partie de la rue du Verdon dont l'assiette sera utilisée pour ce faire, que sans affectation précise, cet espace a fait l'objet d'une promesse de vente entre la CAMY et la SCI MILO signée le 10 février 2014 et d'un avenant signé le 31 décembre 2015, et que ces actes incluent l'acquisition d'une emprise de 510 m<sup>2</sup> environ de la rue du Verdon, entre le rond-point projeté et le rond-point actuel, sise les parcelles ZE 129, 130, 02 et 190,

**CONSIDERANT** que les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public étant par principe inaliénables, il convient de procéder à leur déclassement préalable hors du domaine public avant de les céder, et que la désaffectation est une condition de la légalité de la procédure de déclassement,

**CONSIDERANT** que l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise le déclassement anticipé du domaine public et sa vente dès-avant sa désaffectation effective, que cette disposition ouvre la possibilité de déclasser et céder immédiatement une dépendance du domaine public qui est encore affectée au service public ou à l'usage direct du public, et que la désaffectation pourra ne prendre effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**115 POUR**

**00 CONTRE**

**04 ABSTENTION(S)** : MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME SENEÉ Ghislaine

**08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART** : MONSIEUR BELHOMME Dominique, MADAME BLONDEL Mireille, MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MADAME HAMARD Patricia, MONSIEUR JOSSEAUME Dominique, MONSIEUR LEBRET Didier, MONSIEUR PERRAULT Patrick, MONSIEUR TAILLARD Michel

**ARTICLE 1 : DECIDE** la désaffectation de l'emprise située sise les parcelles ZE 129, 130, 02 et 190, d'une superficie de 510 m<sup>2</sup> environ de la rue du Verdon à Buchelay, avec prise d'effet ultérieure,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le projet de déclassement des emprises de la rue du Verdon nécessaires au projet et sa mise en enquête publique préalable à la cession,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce déclassement du domaine public communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	<b>23 NOV. 2017</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	<b>19 DEC. 2017</b>
Exécutoire le :	<b>19 DEC. 2017</b>
<small>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</small>	
<small>Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification</small>	
<small>Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles</small>	
<small>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</small>	

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Aubergenville, le 30 novembre 2017

Le Président,  
  
Philippe TAUTOU

